

mentale, etc., sont de \$2,226,909 (ceci comprenant en outre les dépenses relatives aux commissions du Flétan du Pacifique et du Saumon du Pacifique) et les recettes, de \$329,060.

Conservation.—Les pêcheries fluviales et lacustres sûrement, et les pêcheries maritimes probablement, subiraient la loi économique de l'appauvrissement si elles étaient laissées à elles-mêmes. En conséquence, le Gouvernement fédéral a voulu obvier à l'épuisement en établissant des périodes d'interdiction, en défendant l'obstruction et la pollution des cours d'eau et en réglementant l'usage des filets et autres engins de même que les opérations de la pêche en général. En outre, il a créé un vaste système de pisciculture qui possède, en 1940, 13 frayères principales, une frayère auxiliaire, 6 stations d'élevage, 7 viviers à saumon et plusieurs stations de collection d'œufs, au coût de \$170,649, et il a assuré la distribution de 27,931,845 œufs de truite et de saumon, alevins et poissons dans des eaux judicieusement choisies. Des recherches et des expériences, commencées en 1929 par le Ministère fédéral des Pêcheries et la Commission de Recherches sur les Pêcheries (autrefois appelée Commission biologique) ont mené à bonne fin l'établissement de l'ostréiculture commerciale dans l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse. En ces provinces les autorités provinciales ont cédé à l'autorité fédérale le contrôle des régions huîtrières. Dans les autres provinces huîtrières, le Nouveau-Brunswick et la Colombie Britannique, ce contrôle reste entre les mains de la province, sauf sur une petite bande de la côte du Nouveau-Brunswick, laquelle a été transférée au Ministère fédéral des Pêcheries pour lui permettre d'y faire des expériences sur l'ostréiculture commerciale.

Assistance directe.—Un système de radiodiffusion des pronostics de la température et de renseignements sur les approvisionnements de boette et de glace et sur l'état des glaces, destiné aux pêcheurs, a été établi sur le littoral de l'Atlantique où les conditions de la pêche exigent un tel service. Ce service a été assuré grâce à la collaboration du Ministère des Pêcheries et de la Division de la Radio du Ministère des Transports. Lorsque la guerre a éclaté, cependant, il a été nécessaire de modifier ce service, mais il s'est continué sur une échelle restreinte en 1940-41.

Comme autre mesure d'assistance directe aux pêcheurs, le Ministère des Pêcheries maintient un système d'instructions spéciales sur les meilleures méthodes d'apprêter et de saurer le poisson, etc. Ce système se caractérise surtout par le travail d'hommes spécialement qualifiés qui sont envoyés aux différents centres de pêche pour aider les pêcheurs par leurs avis, leurs suggestions et des démonstrations de méthodes particulières d'opération.

En 1940-41 le Gouvernement a pris des mesures spéciales pour faire face à la situation critique créée dans l'industrie du homard par la perte des marchés européens pour le homard en boîte; il a établi un système communément appelé 'programme de contrôle du homard en boîte'. En résumé, ce programme vise à développer en Amérique du Nord un débouché pour le homard en boîte du Dominion qui, en temps de paix, est surtout vendu en Europe; normalement, les marchés européens, principalement la Grande-Bretagne, absorbent de 80 à 90 p.c. de la production. Ce système de contrôle avait pour but de stabiliser les conditions qui menaçaient de devenir chaotiques et, au moyen de la publicité au Canada et d'autres mesures pour favoriser les ventes dans le Dominion et les États-Unis, d'accroître dans les deux pays la demande du homard en boîte de telle sorte que les conserveries fussent en mesure d'écouler toute leur production sur ces marchés qui n'en absorbaient que des quantités relativement faibles auparavant. La campagne de publicité a coûté environ \$50,000.